084-258402346-20180220-2018CS24-DE

usé certifié exécutoire

ecရာရုံရကူ par le préfet : 26/02/2018

น**ธ์ย์ ga่นิงล**์ ! 23/02/2018

du Luberф_{our I''a} und complemente S'invente ici

Membre des réseaux Réserve de biosphère (Unesco) Géoparc mondial Unesco Charte européenne du tourisme durable (Europarc)

Délibération **2018 CS 24** du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet: PLAN DE PAYSAGE - DEMANDES DE FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE

L'an deux mille dix-huit et le 20 février à 17h, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 14 février, se sont réunis à la Maison du Parc à Apt sous la présidence de Dominique SANTONI.

Le quorum était atteint avec 55 présents (42) ou représentés (13) pour 49 requis.

Etaient présents :

Mesdames Marie-Christine KADLER, Geneviève JEAN, Valérie DELONNETTE, Jacqueline COMBE, Christiane NAJI, Sabine GATIN, Michelle WOLFF, Mireille BOR, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Paule DAPRES, Gisèle MAGNE, Catherine SERRA, Danielle BRUN, Dominique SANTONI, Noëlle TRINQUIER Messieurs Mickaël CAVALIER, Gino MORELLO, Fernand PEREZ, Serge SYLVESTRE, Alain GUEYDON, André BERGER, Christian AUTAURD, Alessandro POZZO, Jacques DECUIGNIERES (aux titres de La Bastidonne et de CCPAL), Michel BINOIS, Jean-Pierre LEROUX, Jean BRIEUSSEL, Claude BADOC, Alain CAHOUR, André BOUFFIER, Alain DEILLE, Bernard FRAYSSINET, Jean-Daniel DUVAL, Jérôme DE LUCA, François DUPOUX, Frédéric BLACHERE, Daniel LECORNEC, Jean-Pierre PEYRON, Ludovic BONNET, Serge SARDELLA, Stéphane SAUVAGEON

Avaient donné pouvoir :

Mesdames

Stéphanie NEGREL à Christian AUTARD
Nadine SARTO-BARANCOURT à Gisèle MAGNE
Anne-Marie CHEYREZY à Sabine GATIN
Yolande PRIMO à Alain DEILLE
Marie-Claire FEREOUX à Valérie DELONNETTE
Roselyne GIAI-GIANETTI à Stéphane SAUVAGEON
Geneviève RECUBERT à Gino MORELLO

Messieurs

Michel RUFFINATI à Geneviève JEAN Hélian RAVARY à Mireille BOR Didier PERELLO à Alain CAHOUR Sylvain LERREDE à Paule DAPRES Pierre BENAS à Mickaël CAVALIER Pierre POURCIN à André BERGER

Etaient excusés

Mesdames Claudette SAINT-MARTIN, Nathalie CZIMER-SYLVESTRE, Jacqueline BOUYAC Messieurs Philippe DAUMAS, Julien AUBERT, Jean-Bernard MION

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • 🖬 • www.parcduluberon.fr



Alpilles, Ardennes, Armoríque, Avesnois, Ballons des Vosges, Baronnies Provençales, Boucles de la Seine Normande, Brenne, Brière, Camargue, Caps et Marais d'Opale, Causses du Quercy, Chartreuse, Corse, Forêt d'Orient, Gâtinais français, Golfe du Morbihan, Grands Causses, Guyane, Haut-Jura, Haut-Languedoc, Haute-Vallée de Chevreuse, Landes de Gascogne, Livradois-Forez, Loire Anjou Touraine, Lorraine, Luberon, Marais du Cotentin et du Bessin, Marais Poitevin, Martinique, Massif des Bauges, Millevaches en Limousin, Montagne de Reims, Monts d'Ardèche, Morvan, Narbonnaise en Méditerranée, Normandie-Maine, Oise-Pays de France, Perche, Périgord Limousin, Pilat, Préalpes d'Azur, Pyrénées Ariégeoises, Pyrénées Catalanes, Queyras, Scarpe-Escaut, Vercors, Verdon, Vexin Français, Volcans d'Auvergne, Vosges du Nord

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 et notamment son objectif A.3 « Protéger les paysages et valoriser le patrimoine culturel », B.2 « Améliorer le cadre de vie et la qualité de la vie « ; D « Mobiliser le public pour réussir le développement durable » et D.2 « Promouvoir les pratiques participatives » ;

Vu la délibération 2017CS27 du Comité syndical du PNR Luberon décidant de présenter la candidature du Parc à l'appel à projets « Plan de paysage 2017 »;

Considérant l'intérêt de la mise en œuvre d'un plan de paysage à destination des publics et des acteurs locaux de l'ensemble du territoire du Parc naturel régional du Luberon et de la Réserve de biosphère Luberon-Lure;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel associé à cette opération et les évolutions susceptibles d'intervenir sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses n'en soit pas modifié et le montant de participation du Parc pas augmenté :

Dépenses (en euros TTC)	* 1	
Prestation de service		95 000
Fournitures, frais divers, déplacements, publications	* v	10 000
Ingénierie interne		45 000
Total		150 000
Recettes (en euros)		
DREAL (obtenue)	20%	30 000
Région PACA	33.33%	50 000
Département de Vaucluse	13.33%	20 000
Département des Alpes de Haute-Provence	6.66%	10 000
Participation Parc du Luberon (Ingénierie)	26.66%	40 000
Total		150 000

- **AUTORISE** la Présidente à solliciter les aides financières complémentaires possibles dans le cadre de cette action ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,

Dominique SANTONI

Nombre d'annexe(s) jointe(s): 0